

COMMUNE DE VERT-LE-PETIT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre, le Conseil municipal de Vert-le-Petit, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil, sous la présidence de Laurence BUDELOT, Maire.

SONT PRESENTS : Laurence BUDELOT, Marie-José BERNARD, Vincent MERCIER, Laure VIEIRA, Jean-Michel LEMOINE, Jennifer ARNAUD, Gérard BOULANGER, Arnaud DALMAI, Patricia AUER, Denis BOULANGER, Audrey L'HER, David DUNEAU, Miguel PAIVA, Daniel ROUM, Sophie MERCIER, Olivier HOURDOU, Vincent BERNIER, Chantal MASSILAMANY, Laurent BEGOT, François-Jean LEROY

ABSENTS : Eliane ZENERE, Sylviane MAZET, Odile BEOT

POUVOIRS : Eliane ZENERE donne pouvoir à Marie-José BERNARD, Sylviane MAZET donne pouvoir à Vincent MERCIER, Odile BEOT donne pouvoir à Chantal MASSILAMANY

LE SECRETAIRE DE SEANCE EST : Audrey L'HER

Début de séance : 20h30

N°1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2020

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal réuni le 09 juillet 2020

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0



N°2 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Chaque commune de 1 000 habitants ou plus (contre 3 500 auparavant) est tenue de se doter d'un règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal

👉 **APPROUVE** le règlement intérieur soumis à l'assemblée délibérante

VOTE:

POUR	18
CONTRE	5
ABSTENTION	0

N°3 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire, PREND ACTE de ces décisions.

Décisions du Maire hors service Urbanisme

NUMERO	DATE	OBJET	INFORMATIONS	
2020-042	10/07/2020	tarifs activités jeunes	Objet :	activité PONEY centre équestre VLP
			Tarif :	5€/enfant
			date	jeudi 16 juillet 2020
2020-046	17/07/2020	Convention tripartite pour la téléassistance	Objet :	Convention tripartite entre la commune, le Conseil départemental et la société Vitaris
			Coût :	Prise en charge intégrale par le Conseil Départemental
			Durée :	1 an
2020-048	29/07/2020	Attribution d'un marché pour la reconstruction de 2 courts de tennis en béton poreux	Objet :	Attribution du marché à Polytan France Entreprise pour un montant HT de 51 937,36 €

Décisions du Maire relatives au service d'urbanisme

2020-036	06/07/2020	DIA 20-017	Ref. :	DIA 20-017
			Objet :	Vente Pacynski-Dion/ Redon- Dunoguez
			lieu :	69 rue du Général Leclerc
2020-037	06/07/2020	DIA 20-018	Ref. :	DIA 20-018
			Objet :	Vente Cts Dupin/ Gomes De Carvalho
			lieu :	19 rue du Général Leclerc
2020-038	06/07/2020	DIA 20-019	Ref. :	DIA 20-019
			Objet :	Vente Robin/ Amorim De Sausa
			lieu :	13 rue de la Ferme
2020-039	06/07/2020	DIA 20-020	Ref. :	DIA 20-020

			Objet :	Vente Escaleira-Balcon/ Bezot
			lieu :	2 rue Jules Ferry
2020-040	06/07/2020	DIA 20-021	Ref. :	DIA 20-021
			Objet :	Vente Lallemand/ Cal- Tedeschi
			lieu :	15 ruelle Pichot
2020-043	13/07/2020	DIA 20-022	Ref. :	DIA 20-022
			Objet :	Vente Plouzennecc/ Large-Louis
			lieu :	79 rue Amand Louis
2020-044	16/07/2020	DIA 20-023	Ref. :	DIA 20-023
			Objet :	Vente Guetre-Ruban/ Hamelin-Cabrelli
			lieu :	48 bis rue du Général Leclerc
2020-045	17/07/2020	DIA 20-024	Ref. :	DIA 20-024
			Objet :	Vente Bouche/Faure
			lieu :	4 rue du Bouchet
2020-047	17/07/2020	DIA 20-025	Ref. :	DIA 20-025
			Objet :	Vente SCI Marine/Lefort
			lieu :	2 rue Lavoisier
2020-049	07/08/2020	DIA 20-026	Ref. :	DIA 20-026
			Objet :	Vente Boussand/ Wanstock
			lieu :	4 impasse de la planchette
2020-050	07/08/2020	DIA 20-027	Ref. :	DIA 20-027
			Objet :	Vente Cts Renard/ Resve Da Silva
			lieu :	3 impasse de la planchette
2020-051	07/08/2020	DIA 20-028	Ref. :	DIA 20-028
			Objet :	Vente Tournier/Lallemand
			lieu :	39 chemin des près
2020-052	12/08/2020	DIA 20-029	Ref. :	DIA 20-029
			Objet :	Vente Teissiere/ Citic
			lieu :	9 rue du Général Leclerc
2020-053	12/08/2020	DIA 20-030	Ref. :	DIA 20-030
			Objet :	Vente Corio/ Regnier
			lieu :	9 rue de la cheminée Blanche

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

★ ★ ★

N°4 – DELEGATION D'ATTRIBUTION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

La préfecture nous a adressé le 30 juillet un courrier pour demander que le conseil municipal

apporte des précisions sur les délégations de compétences accordées au maire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **PROCÈDE** à la modification des points 2, 3, 15 et 21 de la délibération 2020-02-002 du 3 juillet 2020

- 2° : Fixer dans les limites d'une augmentation ou d'une diminution annuelle de 5% les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal conformément aux articles L. 2331-1 à L. 2331-4 du C.G.C.T.
- 3° : De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts
- 15° : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, pour l'intégralité des aliénations de bien soumises au droit de préemption dans la limite de 450.000 euros
- 21° : D'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme pour l'intégralité des aliénations de bien soumises au droit de préemption dans la limite de 450.000 euros par bien;

VOTE:

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	5

★ ★ ★

N°5 - DETERMINATION ET COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **DECIDE** de créer 3 commissions :

- Commission Vie Locale
- Commission Urbanisme-Environnement
- Commission Enfance-Culture-Evènementiel

✎ **FIXE** le nombre de membres à 9 par commission.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

★ ★ ★

N°6 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **ADOpte** la décision modificative N° 1 sur le budget communal selon le tableau suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	36 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	36 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73224 : Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5 000 hab	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 500,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 500,00 €
R-744 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	800,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	800,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	36 500,00 €	800,00 €	37 300,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 500,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 500,00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	26 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €

D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	36 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	36 500,00 €	0,00 €	36 500,00 €
Total Général	73 000,00 €		73 000,00 €	

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

★ ★ ★

N°7 – SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CHARLIE CHAPLIN

Après le versement d'un acompte de subvention décidé ar la délibération 2020-001-001 du 27 février 2020,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **DECIDE** d'accorder à l'Association Charlie Chaplin, la subvention définitive de 121 780 € pour l'utilisation de l'Accueil de Loisirs et de la Halte-garderie.

✎ **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement du solde de la subvention soit :

- 79 335 € pour l'utilisation de l'Accueil de Loisirs
- 12 000 € pour l'utilisation de la Halte-garderie

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

★ ★ ★

N°8 – SUBVENTION REGIONALE POUR L'INSTALLATION DE TOILETTES AU FOND DE VALLEE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **SOLLICITE** l'aide de la région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet pour la reconquête de la biodiversité par l'installation de toilettes sèches. Le coût total de cette opération est de 41 835

€ HT. Ce type de projet étant éligible à une participation régionale maximum de 70%, la subvention sollicitée s'élève à 29 285 €.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

★ ★ ★

N°9 – ADOPTION REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La ville peut fixer une redevance pour l'occupation du domaine public lors de travaux réalisés par des entreprises sur la commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

👉 **ADOpte** la mise en place de la redevance pour occupation du domaine public,

👉 **FIXE** la grille tarifaire suivante :

Désignation des objets imposés	Mode de mesurage	Tarifs
Occupation temporaire du sol		
Palissade de chantier en saillie sur le domaine public à l'exclusion de toute publicité	ml par mois	3,35 €
Dépôt de matériaux, de terre non compris dans l'enceinte d'une barrière provisoire	m² par mois	5,90 €
Echafaudage sur pied ou mobile	m² par mois	8,55 €
Dépôt d'une benne, de conteneurs, de massifs pour ligne aérienne	m² par mois	5,90 €
Ligne aérienne	ml par mois	2,60 €
Cantonnement de chantier et bulle de vente	m² par mois	5,90 €

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

★ ★ ★

N°10 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ETAT CIVIL.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✚ **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,

✚ **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

✚ **APPROUVE** la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,

✚ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document s'y rapportant, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

★ ★ ★

N°11 - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✚ **DESIGNE** les 8 titulaires et les 8 suppléants de la liste présentée.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

★ ★ ★

N°12 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **DESIGNE** Laurence BUDELOT en tant que représentant titulaire de la commune de Vert-le-Petit au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

✎ **DESIGNE** Marie-José BERNARD en tant que représentant suppléant de la commune de Vert-le-Petit au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

VOTE:

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	5

★ ★ ★

N°13 - SIARCE - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

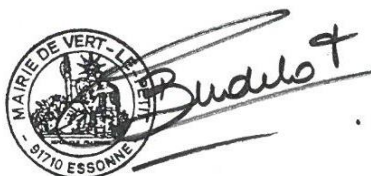
✎ **PROCEDE** à l'élection de Laurence BUDELOT en tant que délégué titulaire ainsi que de Jennifer Arnaud et de Sylviane MAZET en tant que délégués suppléants, qui représenteront la Commune au sein du Comité Syndical du SIARCE.

VOTE:

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	5

N°14 – QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance : 21h40



Le Maire, Laurence BUDELOT